

Concours général des lycées

Organisation de la session 2026

NOR : MENE2524695N

→ Note de service du 6-10-2025

MENESR – DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs
Réf : arrêté du 27-8-2025

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le calendrier de la session 2026 du concours général des lycées, ouvert aux trente disciplines dont la liste figure en annexe 1. Dans les disciplines ingénierie, innovation et développement durable (2I2D), biochimie-biologie et biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL), sciences et technologies de la santé et du social (STSS) et sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), le concours comprend une épreuve écrite d'admissibilité et des épreuves d'admission auxquelles participent les candidats retenus par le jury à l'issue de la phase d'admissibilité. Les inscriptions au concours général des lycées se déroulent sur l'application Cyclades.

I. Modalités d'inscription

1. Conditions d'inscription des candidats

Le concours général des lycées est ouvert aux élèves des classes de première et de terminale :

- des lycées d'enseignement public et privé sous contrat d'association avec l'État, y compris les lycées agricoles ;
- des classes réglementées du Centre national d'enseignement à distance (Cned) ;
- des lycées français à l'étranger homologués pour le cycle terminal ;
- des lycées franco-allemands.

À compter de la session 2026, le nombre de candidats est limité à **10 % arrondi à l'unité supérieure** de l'effectif des élèves qui suivent cette discipline dans l'établissement aux niveaux concernés. Lorsque ce résultat est inférieur à 2, l'établissement a la possibilité de présenter jusqu'à **deux candidats** par discipline.

Les professeurs des disciplines ouvertes au concours proposent la candidature d'élèves qui suivent leur enseignement et présentent les meilleures chances de succès au chef d'établissement ou au directeur général du Cned, lequel établit la liste des candidats.

S'agissant des élèves scolarisés en établissement et qui suivent les cours de la discipline présentée au concours dans un autre établissement ou en cours à la carte au Cned, il appartient à l'établissement principal de procéder à l'inscription. Afin de permettre aux élèves de se préparer aux épreuves, les sujets et les rapports de jury des sessions précédentes sont publiés sur le site Eduscol sous la rubrique : [« Enseignement et formation, pratique enseignante, mener un projet avec ses élèves, Concours général des lycées et des métiers, Sujets et rapports de jury du concours général des lycées et des métiers »](#).

2. Phase préparatoire aux inscriptions

Afin de préparer les inscriptions, une fiche de pré-inscription est mise à disposition sur le portail établissement de l'application Cyclades.

Cette fiche est destinée à faciliter les inscriptions sur l'application Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, la fiche de pré-inscription doit être complétée et signée **uniquement** par le professeur.

Les professeurs présentant des candidats dans plusieurs disciplines remplissent une fiche par discipline pour chaque candidat.

Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur l'application Cyclades pour compléter les fiches.

Important : la fiche de pré-inscription ne vaut pas inscription de l'élève.

3. Inscriptions sur l'application Cyclades

Les inscriptions seront ouvertes sur l'application Cyclades du **mercredi 26 novembre 2025 à 10 h au lundi 15 décembre 2025 à 23 h 59** (heures de Paris).

Les établissements scolaires procèdent à l'inscription des candidats conformément à la procédure décrite dans la documentation accessible à partir de la page d'accueil de leur portail Cyclades.

Une confirmation d'inscription par candidat et par discipline doit **impérativement** être éditée par l'établissement.

La confirmation d'inscription signée par le candidat et son représentant légal s'il est mineur, devra être déposée sur l'application Cyclades au plus tard le **mardi 6 janvier 2026 à 23 h 59** (heure de Paris).

Les services académiques procèdent à la validation des candidatures sur l'application Cyclades au plus tard le

vendredi 9 janvier 2026.

En l'absence de confirmation d'inscription signée, la candidature de l'élève ne sera pas prise en compte.

Les candidatures des élèves des établissements français à l'étranger homologués sont gérées par

les académies de rattachement, selon les modalités propres à chacune.

II. Calendrier et organisation matérielle des épreuves

Le calendrier des épreuves du concours général des lycées pour la session 2026 est présenté en annexe 2.

Toutes les compositions commencent le matin à 12 h (midi, heure de Paris), quelle que soit l'heure locale

du centre d'écrit, afin que tous les candidats puissent composer simultanément. Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examen avant la fin de la deuxième heure.

Une note complémentaire détaillant les modalités d'organisation des épreuves sera adressée ultérieurement aux services académiques.

III. Délibérations et résultats

1. Résultats d'admissibilité dans les disciplines 2I2D, biochimie-biologie et biotechnologies, SPCL, STSS et STHR

Dans les disciplines 2I2D, biochimie-biologie et biotechnologies, SPCL, STSS et STHR, la liste des candidats admissibles sera publiée à partir du mois d'avril 2026 sur le site de publication Cyclades : <https://resultats.examens-concours.gouv.fr/>.

Les candidats admissibles seront convoqués aux épreuves d'admission par la mission du pilotage des examens.

Les frais de déplacement (transport, repas, hébergement) des candidats seront pris en charge par leur établissement.

Le calendrier des épreuves d'admission sera publié ultérieurement sur le site Eduscol sous la rubrique « Enseignement et formation, pratique enseignante, mener un projet avec ses élèves ; organisation du concours général des lycées ».

2. Délibérations finales dans toutes les disciplines

À l'issue des délibérations finales, le jury peut décider d'attribuer les récompenses suivantes : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement).

Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Dans ce cas, le nombre de distinctions à attribuer par discipline reste identique.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'étude et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les formations d'enseignement supérieur.

IV. Cérémonie de remise des prix, palmarès et diplômes

1. Cérémonie de remise des prix

Une cérémonie de remise des prix en présence du ministre chargé de l'éducation nationale est organisée à Paris dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2026, pour les lauréats ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix.

Les lauréats primés et leurs établissements sont avertis par courriel courant juin et invités à cet événement par la mission du pilotage des examens.

Les frais de transport des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2. Publication du palmarès et accès aux copies

La liste de tous les lauréats récompensés (palmarès) sera publiée mi-juillet, après la cérémonie de remise des prix, sur le site de publication Cyclades : <https://resultats.examens-concours.gouv.fr/> ainsi que sur le site Eduscol, sous la rubrique « Enseignement et formation, pratique enseignante, mener un projet avec ses élèves ; palmarès du concours général des lycées et des métiers ».

Après la publication du palmarès, tous les candidats, y compris ceux qui n'ont pas obtenu de récompense, auront accès à leur copie sur leur espace candidat de l'application Cyclades. Conformément au règlement du concours, les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

Les œuvres en arts plastiques ne pourront être restituées aux candidats.

3. Diplômes accessits et mentions

Les diplômes des lauréats ayant obtenu un accessit ou une mention, y compris ceux des centres étrangers, sont adressés début septembre à chaque recteur d'académie par la mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE), afin qu'ils les transmettent aux intéressés.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

⬇ [Annexe 1 – Concours général des lycées : liste des disciplines et durée des épreuves](#)

⬇ [Annexe 2 – Calendrier du concours général des lycées – Session 2026](#)

Annexe 1 – Concours général des lycées : liste des disciplines et durée des épreuves

1. Classes de première

	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale	Composition française	6 heures
	Histoire	6 heures
	Géographie	6 heures
	Version latine	4 heures
	Thème latin	4 heures
	Version grecque	4 heures

2. Classes de terminale

	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale	Dissertation philosophique	6 heures
Voie générale et voie technologique	Langues vivantes : version et composition en langue : — allemande ; — anglaise ; — arabe ; — chinoise ; — espagnole ; — hébraïque ; — italienne ; — portugaise ; — russe.	5 heures
Voie générale enseignements de spécialité	Sciences économiques et sociales	6 heures
	Mathématiques	5 heures
	Numérique et sciences informatiques	5 heures
	Physique-chimie	5 heures
	Sciences de la vie et de la Terre	5 heures
	Sciences de l'ingénieur	5 heures

Voie technologique série STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Ingénierie, innovation et développement durable	Épreuve écrite d'admissibilité : 5 heures Épreuve d'admission : épreuve de projet de 4 demi-journées (12 élèves répartis en 3 groupes de 4 candidats représentant les 4 spécialités de la série STI2D)
Voie technologique série STL Sciences et technologies de laboratoire	Biochimie-biologie et biotechnologies OU Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Épreuve écrite d'admissibilité : 5 heures Épreuve d'admission : 6 heures
Voie technologique série ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Épreuve écrite d'admissibilité : 5 heures Épreuve d'admission : 6 heures
Voie technologique série STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	Management, sciences de gestion et numérique	4 heures
Voie technologique série STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	Épreuve écrite d'admissibilité : 4 heures Épreuve d'admission : — STC (sciences et technologies culinaires) : une demi-journée — – STS (sciences et technologies des services) : une demi-journée

3. Classes de première et de terminale

	Discipline	Durée de l'épreuve
Voie générale et voie technologique	Arts plastiques	4 heures
	Éducation musicale	5 heures

Annexe 2 – Calendrier du concours général des lycées – Session 2026

Lundi 16 mars 2026	Mardi 17 mars 2026	Lundi 23 mars 2026	Mardi 24 mars 2026
<p>Classes de première voie générale : Composition française</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Dissertation philosophique</p> <p>Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management, sciences de gestion et numérique</p> <p>Première partie des épreuves suivantes :</p> <p>Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : Ingénierie, innovation et développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : — Biochimie-biologie et biotechnologies — Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p>	<p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Mathématiques</p>	<p>Classes de première voie générale : Histoire</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Physique-chimie</p>	<p>Classes de première voie générale : Version grecque</p> <p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en anglais</p>

Mercredi 25 mars 2026	Jeudi 26 mars 2026	Vendredi 27 mars 2026	
<p>Classes de première voie générale : Thème latin</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Sciences de la vie et de la Terre</p>	<p>Classes de première voie générale : Géographie</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Numérique et sciences informatiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en :</p> <ul style="list-style-type: none">— allemand ;— arabe ;— chinois ;— espagnol ;— hébreu ;— italien ;— portugais ;— russe.	<p>Classes de première voie générale : Version latine</p> <p>Classes de première et de terminale : Éducation musicale</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : <ul style="list-style-type: none">— Sciences de l'ingénieur— Sciences économiques et sociales</p>	

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).